



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
PRIVÉ
CATHOLIQUE
CÔTES D'ARMOR

Attestation du « Savoir-Nager » en Sécurité (ASNS)

Définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

Délivrée à :

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :/...../.....

Nom de l'Ecole :

Ville :

Fait à, le

Cachet de l'établissement,
nom et signature du chef d'établissement

Nom et signature
de l'enseignant

Nom, titre et signature
du professionnel agréé